

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 3 (1914)

Heft: 5

Rubrik: Chronique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

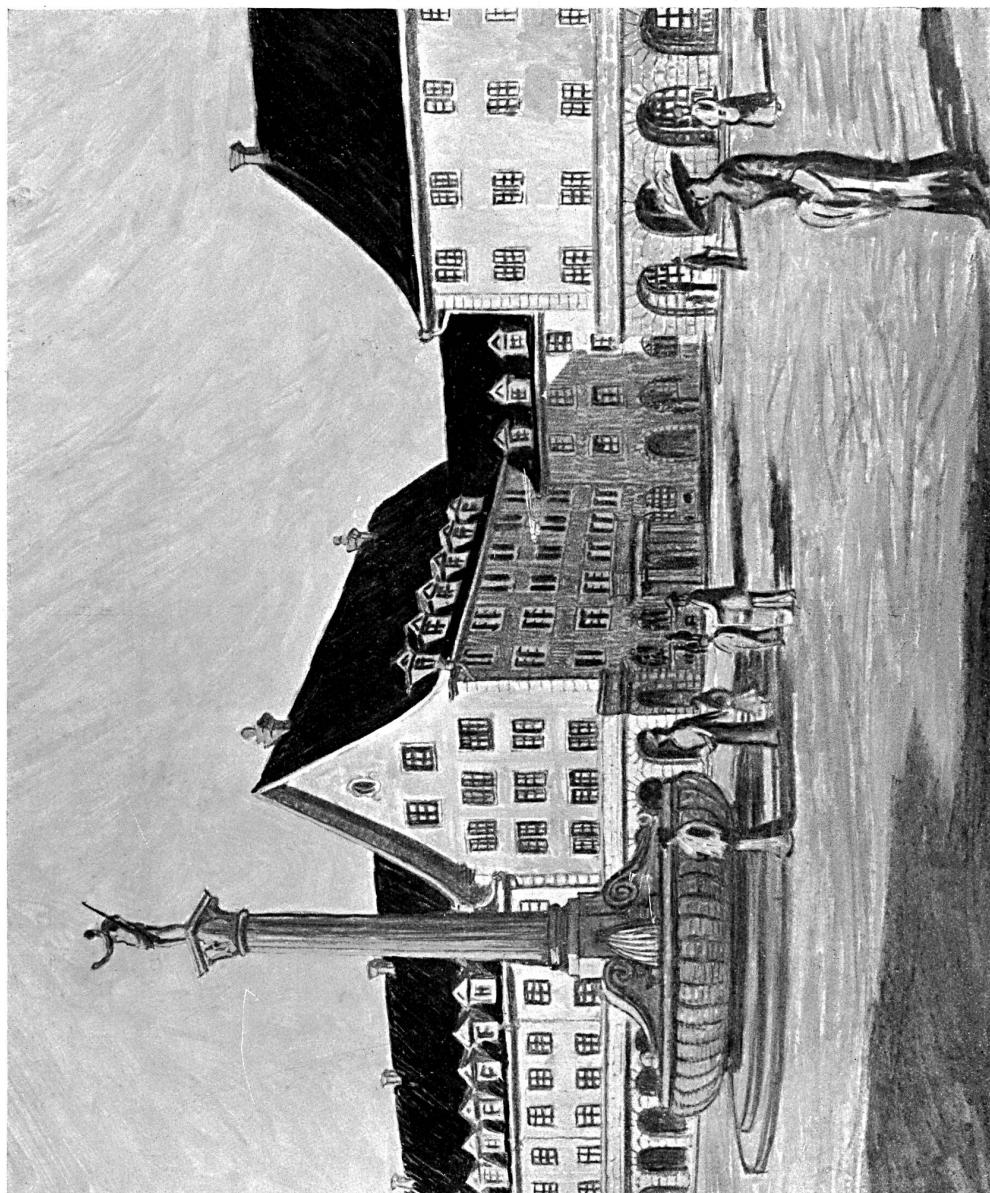
Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE.

Lausanne. *Maisons ouvrières.* Le Conseil communal de Lausanne a voté un crédit de 335 000 fr. pour la construction de cinq nouvelles maisons ouvrières à Bellevaux, et un autre de 137 500 fr. pour l'établissement d'une maison locative à la rue du Nord et l'aménagement de la place du Vallon.

du Valais décreté: La correction du torrent « La Loërcé » est déclarée d'utilité publique. Le coût de ce travail selon plan et devis dressés par le Département des Travaux publics, s'élève à la somme de 28,000 fr. L'Etat contribue aux frais de cette correction pour le 20 pour cent de la dépense, confor-

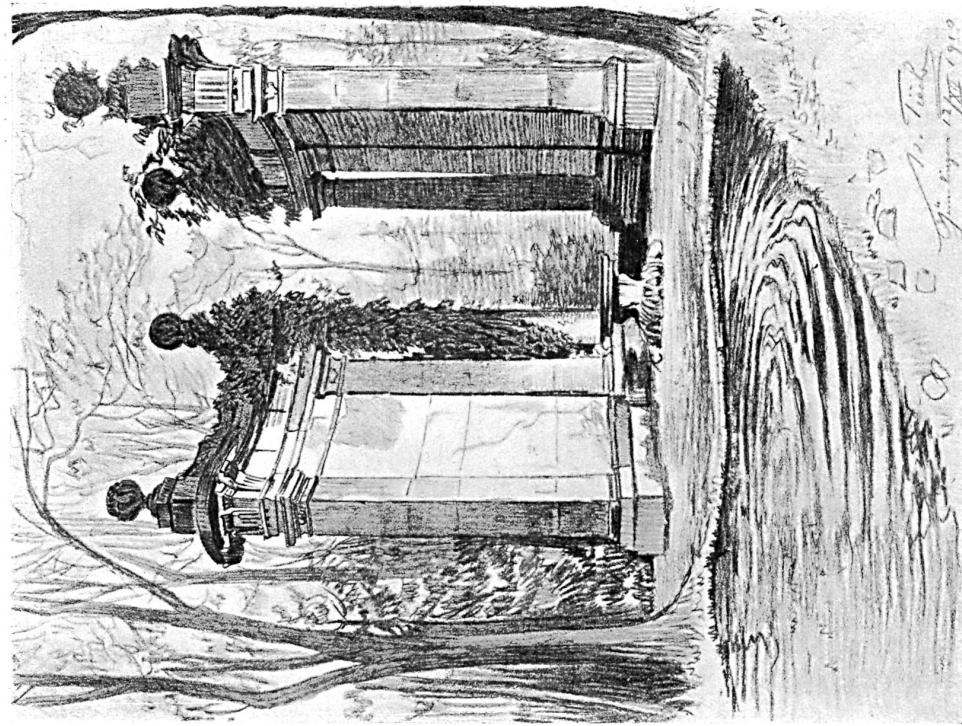


Projet de concours pour la construction des terrains de Waid à Zurich. — Vue de la place.
Architecte : Otto Zollinger, Zurich.

Waldshut. *Pont sur le Rhin.* La construction du nouveau pont Waldshut-Koblenz commencera ce printemps, maintenant que les intéressées, tant Etats que communes du canton d'Argovie et du Grand duché de Bade se sont mis d'accord sur toutes les questions qui la concernent. On compte qu'elle durera neuf mois.

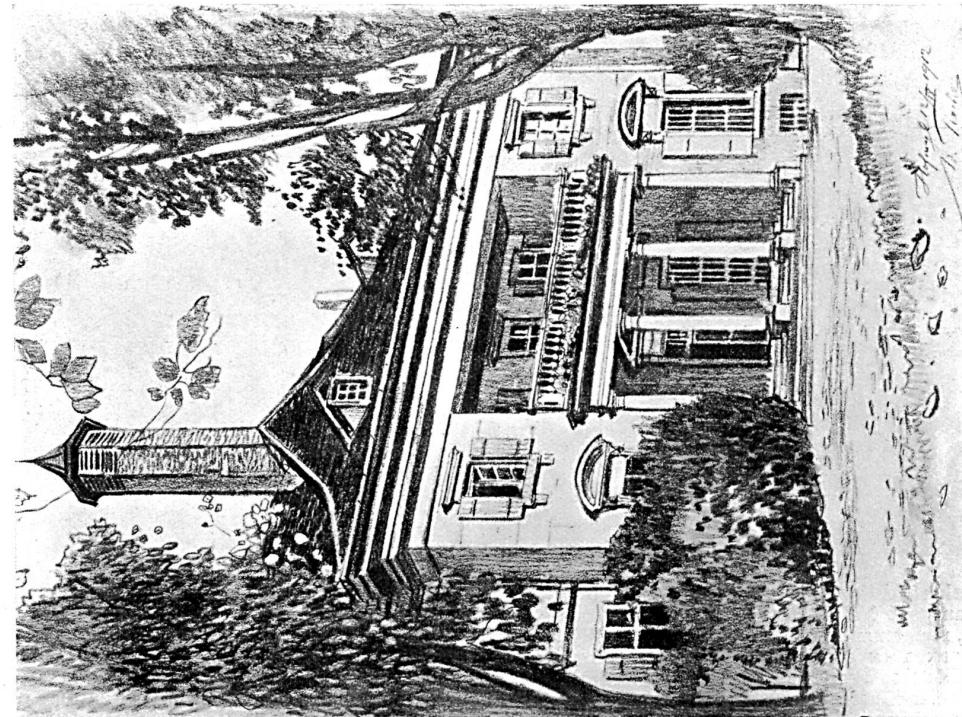
Sion. *Corrections.* Le Grand Conseil du canton

mément à la loi du 25 novembre 1896. Les travaux devront être complètement terminés dans un délai de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 1915. — La correction des torrents du Geschinerbach et du Wylerbach est déclarée d'utilité publique. Le coût de ces travaux, selon plan et devis dressés par le Département des Travaux publics, s'élève à 50,000 fr.



A Gümligen.

Dessins à la sanguine d'Adolphe Tieche, Berne.
Tiré de: Maisons de campagne bernoises du XVIII^e siècle.



A Hofwil.